

Structurer le solaire français pour mieux prospecter à l'export

Le 9 janvier dernier, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) lançait la marque France Solar Industry, une initiative destinée à soutenir la filière solaire française à l'export. Les ministres Nicole Briq et Delphine Batho ainsi que le ministre délégué Pascal Canfin étaient venus soutenir la démarche.

Le talon d'Achille des Français ? La dispersion. S'ils ont du talent individuelle-ment, ils ne savent pas travailler en équipe. Une faiblesse qui se traduit par de piètres résultats à l'export, en particulier dans le domaine du solaire, secteur en plein essor au plan mondial mais où notre ba-

s'organisent, structurent leurs offres, qu'ils sachent les vendre aussi...

Faire valoir le solaire « Made in France »

C'est l'ambition de France Solar Industry, initiative lancée par le SER : présenter la filière solaire française de manière collective et structurée aux interlocuteurs internationaux. Pour cela, la marque France Solar Industry regroupera des entreprises présentant des critères de qualité et une expérience reconnus. Elle sera structurée autour d'offres complètes clés en main.

Ainsi, le 9 janvier dernier, devant un parterre d'industriels et de chefs d'entreprises venus en nombre, le SER présentait sa démarche en présence des ministres Nicole Briq (Commerce extérieur), Delphine Batho (Écologie) et du ministre délégué Pascal Canfin (Développement).

L'occasion, pour Delphine Batho de rappeler les mesures d'urgence prises récemment pour relancer le marché français et qui doivent permettre de développer des technologies innovantes favorables à l'export (1). Elle a par ailleurs précisé que le 2^e appel d'offres, qui sera lancé dans le courant de l'année, réservera des lots aux technologies innovantes et, notamment, au solaire thermodynamique.

Des démonstrateurs pour incarner le savoir-faire français

Pour sa part, Nicole Briq a félicité le SER pour cette initiative mais a insisté : « Votre marque France Solar Industry est essentielle mais pas suffisante. Il est capital

Le déclic

L'initiative France Solar Industry a germé après qu'un groupement de PME françaises a décroché un important marché au Kazakhstan pour la mise en œuvre d'une production de modules, du silicium jusqu'au produit fini. Ce groupement de PME avec, en fer de lance, la société Semco Engineering, a été choisi face aux Japonais et aux Chinois. « Nous n'étions pas les moins chers, mais l'offre industrielle associée à l'offre de services a fait la différence, selon Arnaud Mine, président de SER Soler. Nous avons pu montrer des centrales, nous les avons rassurés grâce à l'accompagnement de l'Ines. L'effet vitrine et l'aspect démonstrateur sont très importants pour remporter ce type de marchés. Nous devons avoir des références à montrer et être forts sur le marché national. »



© SER/J-R Jacques

De gauche à droite : Jean-Louis Bal, président du SER, Nicole Briq, ministre du Commerce extérieur, et Arnaud Mine, président de la commission Solaire.

De gauche à droite : Roger Fuyol, président de la commission Thermodynamique, Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Jean-Louis Bal, président du SER.

que nous ayons des choses à faire voir sur notre territoire. Car, c'est un comble, le Japon investit en France sur la ville durable et nous n'avons rien à montrer dans ce sens ! » Le Comité stratégique des éco-industries (Cosei) devrait y concourir, a-t-elle expliqué. « Nous allons lancer des comptoirs unifiés à partir des régions, où seront regroupés tous les services. La Banque publique d'investissement sera là pour soutenir l'offre. Nous allons faire du business plutôt que de la paperasserie. »

Pascal Canfin, quant à lui, a présenté la restructuration des aides au développement et les mécanismes de

l'Agence française de développement avec, comme priorité n° 1, le développement des ENR. Chacun s'est félicité d'autant d'initiatives et de volontés. Reste à passer aux actes. ◀

(1) Le 7 janvier dernier, la ministre de l'Écologie annonçait le doublement de la puissance annuelle installée dès 2013, passant de 500 MW à 1 000 MW, des augmentations de tarifs selon l'origine européenne de fabrication des panneaux d'une part, et pour les installations respectant les critères d'intégration simplifiée au bâti d'autre part. Elle a également précisé les critères de l'appel d'offres pour les installations solaires de plus de 250 kW, à savoir : 200 MW pour les technologies matures, sur bâtiment et ombrières de parking ; 200 MW pour les technologies innovantes telles que le PV à concentration et les trackers.

Atlantique dans le génie climatique, la position de doublement d'un traduisant sur pour les non leurs impact mentaux. Le anticipe une croissante d' nécessaires solutions éli marchés éco